

COMMUNE DE GOUGENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716333-DE

Séance du 24 avril 2026 à 20h à la mairie

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER

Date de convocation : 20/04/2026

Conseillers élus et en fonction : 15 Quorum : 8 Conseillers présents : 14 et représentés : 1

DCM 2026 - 67163 – 33 Commissions communales des impôts directs : liste des noms en vue de la nomination des membres

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1^{er} adjoint), Nathalie WROBEL (2^{ème} adjoint), Matthieu STOLL (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Astrid SCHMITT, Pascal SCHMITT, Danielle BRESSOLIER-FAIVRE, Delphine SIMON, Véronique GARNIER, Pascale MULLER, Ludovic CRIQUI, Charlène ROESSLER, Johanne STOERKEL

Était absent : Frédéric MOSTER (procuration)

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15/05/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Denis STAHL,
Nathalie WROBEL,
Matthieu STOLL,
Alphonse MULLER,
Astrid SCHMITT,
Pascal SCHMITT,
Danielle BRESSOLIER-FAIVRE,
Frédéric MOSTER,
Delphine SIMON,
Ludovic CRIQUI,
Véronique GARNIER,
Olivier FLECK

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716333-DE

Pascale MULLER
Emmanuel ROESSLER,
Anne-Catherine RUCK
Charlène ROESSLER
Sébastien BRESSOLIER
Carmen STAHL
Patrick GARNIER
Angélique STOLL
Christelle SCHMITT
Cathie GIRONDIN
Magali THOMAS-MOUKERT
Chantal MULLER

La secrétaire de séance,
Magali THOMAS-MOUKERT



Pour extrait conforme

Le Maire, Laurent KRIEGER



ip

LAURENT KRIEGER
maire
5 mai 2026